

Département  
HAUTE-VIENNE  
Commune de  
87800 JOURGNAC

Envoyé en préfecture le 27/07/2022

Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 087-218708105-20220707-202246-DE

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**En exercice ..... 15**  
**Présents ..... 08**  
**Votants..... 14**  
**Pour ..... 14      Contre : -**  
**Abstention ..... -**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2022/30  
Séance du 07 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 juillet à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Pascale FRUGIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Francis THOMASSON, Maire étant empêché.

Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2022.

**Présents :** Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Alain MAURIN, M. Julien DAGRON, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, Mme Cindy BERNARD.

**Absents représentés :** Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), M. Michel RENAULT (a donné pouvoir à M. Alain MAURIN), Mme Marie-Laure LAVERGNE (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Elodie CHOQUET), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à M. Julien DAGRON), Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à Mme Cindy BERNARD)

M. Gaëtan GOU MILLOUX a été élu secrétaire.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR  
L'AMENAGEMENT DE SECURITE A BANNEIX**

Madame la première adjointe présente au Conseil municipal une étude de faisabilité établie par l'Agence technique départementale de la Haute-Vienne (ATEC 87) pour l'aménagement de sécurité dans le village de Banneix. La commune peut solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux.

Le Conseil municipal unanime, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en vue de financer les travaux d'aménagement de sécurité dans le village de Banneix, dont le montant est estimé à :

- 19 000,00 € H.T., soit 22 800,00 € T.T.C.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 7 juillet 2022  
Au registre sont les signatures.

Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,



Marie-Pascale FRUGIER

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 27 JUIL. 2022

Publication ou notification le :

27 JUIL. 2022